

Les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C sortant des listes de France Travail (ex-Pôle emploi) en septembre 2022

8% des sorties en emploi vers le non-salariat

En septembre 2022, 704 000 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) sortent des listes de France Travail¹. Ils représentent 10,8% des inscrits au mois d'août 2022. Près de la moitié des sortants sont en emploi en septembre, ce qui porte le taux de sortie en emploi à 5,0%, un taux au plus haut depuis 2011. 40% des sortants en emploi sont en CDI. Ils sont 21% à être à temps partiel mais ce dernier est moins subi que les années précédentes.

8% des sortants en emploi sont indépendants. Ce sont plus souvent des hommes, plus âgés et plus diplômés que les salariés. Pour les sortants indépendants, leur nouvel emploi correspond plus souvent au métier recherché que pour les salariés (87% contre 73%). En revanche, ils sont moins satisfaits de leur rémunération (54% de satisfaction contre 66% pour les salariés) et leur maintien en emploi est moins fréquent. Trois mois après la sortie des listes, 62% sont toujours en emploi contre 81% pour les salariés.

Un taux de sortie en emploi encore en augmentation

L'enquête sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi de France Travail est réalisée annuellement par la Dares et France Travail sur les sortants du mois de septembre. Elle remplit un double objectif : connaître les motifs de sortie des listes de ces personnes et caractériser l'emploi retrouvé².

En septembre 2022, 704 000 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) sortent des listes de France Travail, soit 10,8% des inscrits à la fin du mois d'août 2022 (tableau 1). Ils sont près d'un sur deux à être en emploi en septembre, soit 5,0% des inscrits le mois précédent. Ce taux de sortie en emploi est en hausse sur un an (4,8% en 2021) et atteint son plus haut niveau depuis 2011 (tableau complémentaire 1 en ligne). Le deuxième motif de sortie des listes de France Travail est l'entrée en formation professionnelle, qui concerne 2,4% des inscrits en août 2022.

Le taux de sortie en emploi décroît de façon importante avec l'âge des sortants. En septembre 2022, 8,5% des moins de 25 ans inscrits au cours du mois précédent trouvent un emploi ; cette part atteint 5,4% pour les 25-49 ans et 2,6% pour les personnes de plus de 50 ans (tableau complémentaire 3 en ligne). Le taux de sortie en emploi augmente avec le niveau de formation : 3,9% des personnes non diplômées trouvent un emploi en septembre 2022, contre 4,5% pour celles titulaires d'un CAP-BEP, 5,2% pour celles diplômées du Bac et 5,9% pour celles ayant un niveau scolaire supérieur ou égal à un Bac +2.

Quatre sortants en emploi sur dix sont en CDI

En septembre 2022, 40% des sortants en emploi sont en CDI, une part relativement stable depuis 2020 (40% en 2021 et 39% en 2020 ; tableau 2). Ils sont 29% à être en CDD, une part en baisse par rapport à 2021 (31%) et 2020 (33%). Le troisième type de contrat le plus répandu est l'intérim, qui représente 14% des sortants en septembre 2022 (13% en 2020 et 2021).

¹ L'opérateur France Travail était jusqu'au 31 décembre 2023 l'opérateur Pôle emploi.

² À la différence de la publication trimestrielle des retours à l'emploi publiés par France Travail (Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi au 4^e trimestre 2022) qui porte sur l'ensemble des retours à l'emploi d'un mois ou plus de les demandeurs d'emploi, cette publication étudie les retours à l'emploi concomitants d'une sortie des listes, ce qui ne prend pas en compte tous les retours à l'emploi.

TABLEAU 1 | Sorties des catégories A, B, C et taux de sortie par motif en septembre depuis 2020

	2020	2021	2022
Sorties totales (en milliers)	672,8	712,6	703,7
Taux de sortie* global (en %)	9,2	10,2	10,8
Taux de sortie* par motif (en %)			
Reprise d'emploi	4,2	4,8	5,0
Formation	2,1	2,3	2,4
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	0,5	0,5	0,6
Non renouvellement motivé de la demande**	0,2	0,2	0,2
Non renouvellement accidentel de la demande**	0,4	0,3	0,3
Fin d'activité	0,1	0,2	0,2
Radiation administrative	0,0	0,1	0,1
Autre motif de sortie	0,5	0,6	0,7
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	1,2	1,2	1,3

* Pour le calcul des taux, le champ est restreint aux demandeurs d'emploi inscrits en A, B, C à la fin du mois d'août.

** Non suivi d'une réinscription dans les 3 mois.

Note: ce tableau présente les taux de sortie par motif en septembre pour les demandeurs d'emploi inscrits en août. Les parts de sortants par motif au mois de septembre sont dans le tableau complémentaire 2.

Lecture: 5,0% des demandeurs d'emploi inscrits en A, B, C en août 2022 se sont désinscrits en septembre 2022 pour une reprise d'emploi.

Champ: demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en septembre; France.

Source: Dares - France Travail, STMT et enquête Sortants.

TABLEAU 2 | Sorties en emploi par type de contrat et situation trois mois après la sortie des listes de France Travail, en septembre depuis 2020

	2020	2021	2022
Type de contrat			
CDI*	39	40	40
CDD*, contrat saisonnier, vacation	33	31	29
Intérim	13	13	14
Contrat aidé	5	5	4
À son compte	6	8	8
Autre	5	4	5
Temps partiel	23	22	21
Emploi durable**	72	74	75
Maintien dans l'emploi***	81	82	79
Maintien dans le même emploi	73	71	70

* Hors contrats aidés.

** CDI, contrats (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) de 6 mois ou plus et mises à son compte.

*** Situation d'emploi trois mois après la sortie en emploi.

Lecture : 79% des personnes sorties en emploi en septembre 2022 sont toujours en emploi trois mois plus tard. 70% des sortants en emploi en septembre occupent toujours le même emploi trois mois plus tard.

Champ: demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en emploi en septembre; France.

Source: Dares - France Travail, enquête Sortants.

Enfin, 8% des sortants créent ou reprennent une entreprise (8% en 2021 et 6% en 2020; voir éclairage).

Les personnes les plus diplômées sont plus souvent en CDI: c'est le cas de 44% des sortants en emploi ayant au moins un bac +2, contre 34% des personnes non-diplômées ([tableau complémentaire 4 en ligne](#)). Retrouver un CDI est aussi plus fréquent chez les sortants plus âgés; cela concerne 45% des plus de 50 ans contre 33% des moins de 25 ans.

Par ailleurs, le type de contrat diffère selon le sexe. 43% des femmes trouvent un CDI, soit cinq points de plus que les hommes (38%). À l'inverse, le travail en intérim est presque

trois fois plus fréquent chez les hommes (21% contre 8% pour les sortantes).

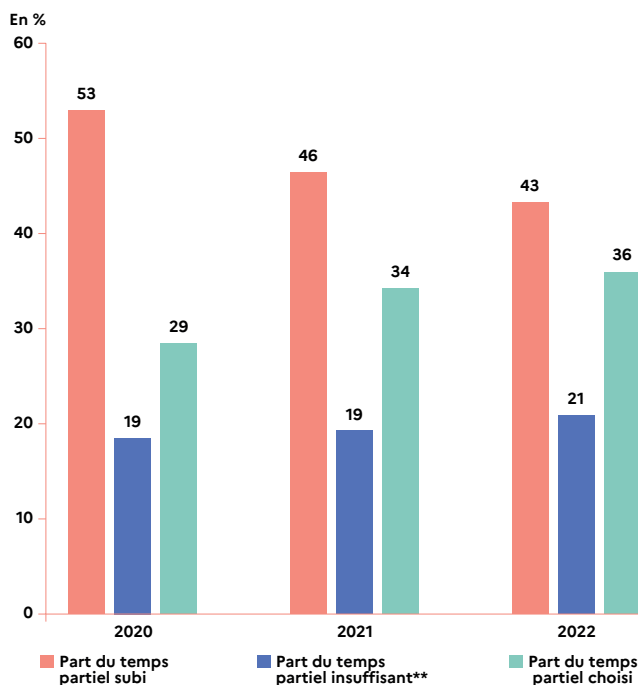
Une reprise d'emploi à temps partiel moins subie

En septembre 2022, même si l'emploi retrouvé par les femmes est plus fréquemment durable, il est aussi deux fois plus souvent à temps partiel que celui des hommes (29% des femmes sortant en emploi contre 14% des hommes; [tableau complémentaire 5 en ligne](#)). Cet écart est en légère diminution par rapport à 2021 (31% contre 14%).

Tandis que la part du temps partiel chez les sortants en emploi diminue légèrement (21% en 2022, 22% en 2021 et 23% en 2020; [tableau complémentaire 5 en ligne](#)), la part du temps partiel « subi » décroît nettement. Ainsi, en 2020, 53% des personnes travaillant à temps partiel souhaitaient être à temps plein. En 2022, elles sont désormais 43% à le déclarer (graphique 1).

En 2022, le premier canal pour trouver un emploi reste le réseau professionnel ou personnel (27%), suivi des petites annonces et internet (18%) et de la candidature spontanée (17%, +2 points par rapport à 2021; [tableau complémentaire 6 en ligne](#)). L'agence d'intérim est le quatrième canal de reprise d'emploi le plus cité (15%) par les sortants, en augmentation de deux points par rapport à 2020. Enfin, 7% des sortants en ●●●

GRAPHIQUE 1 | Choix du temps partiel* selon le sexe des sortants en emploi en septembre



* Moins de 35 heures par semaine.

** La personne aimerait travailler davantage, mais ne souhaite pas de temps plein.

Lecture: 43% des personnes sorties en emploi en septembre 2022 et qui étaient à temps partiel, déclarent qu'elles souhaitaient travailler davantage.

Champ: demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en emploi en septembre; France.

Source: Dares - France Travail, enquête Sortants.

ÉCLAIRAGE • Les sortants en emploi non-salarié, des conditions de travail moins favorables

Parmi les sortants en emploi, 8 % se mettent à leur compte (tableau 2). Ces non-salariés sont majoritairement des hommes (61 % contre 49 % chez les salariés) et sont plus âgés (78 % de plus de 30 ans contre 58 % chez les salariés ; tableau A). Ils sont également plus diplômés que les salariés (43 % ont un Bac +2 contre 34 % pour les salariés).

Pour 69 % des indépendants, la mise à leur compte est un projet souhaité depuis longtemps, une part en augmentation de sept points par rapport à 2020 et 2021 (tableau complémentaire A en ligne). Dans un contexte où les tensions de recrutement sont fortes et le taux d'emploi au plus haut depuis 1975, la part de la création (ou reprise) « contrainte » d'entreprise continue de diminuer. En 2022, 16 % des non-salariés se mettent à leur compte car ils ne trouvent pas d'emploi salarié dans leur secteur ou correspondant à leurs compétences, alors qu'ils étaient 19 % en 2021 et 24 % en 2020. 54 % des non-salariés travaillent dans une microentreprise, 25 % dans leur propre société et 16 % sont entrepreneurs individuels. La très grande majorité des non-salariés travaillent seuls dans leur entreprise (78 %).

Les horaires de travail des indépendants sortis des listes de France Travail en septembre 2022 sont moins réguliers que ceux des personnes en emploi salarié : 50 % ont des horaires de travail à peu près identiques tous les jours, contre 75 % des salariés (graphique A). De plus, les personnes qui se mettent à leur compte ont tendance à plus souvent travailler le week-end que les salariés : ils sont 66 % à travailler au moins occasionnellement le samedi et 37 % le dimanche, contre 45 % et 24 % pour les salariés. Cela reflète plus généralement la situation de l'ensemble des non-salariés, qu'ils soient sortants des listes de France Travail ou non [1,2].

Les non-salariés considèrent davantage que leur nouvel emploi correspond au métier recherché, à leur expérience professionnelle et à leur formation initiale par rapport aux salariés (respectivement 87 % contre 73 %, 82 % contre 75 % et 66 % contre 58 % ; tableau B). En revanche, les sortants qui se mettent à leur compte semblent moins souvent satisfaits de leur rémunération que les autres sortants en emploi : 54 % contre 66 % des répondants. Par ailleurs, 37 % des indépendants déclarent que leur rémunération baisse par rapport à leur emploi précédent, contre 21 % des sortants en emploi salarié (graphique A – données détaillées en ligne).

Trois mois après leur sortie des listes de France Travail, 62 % des non-salariés sont toujours en emploi (52 % dans le même emploi) contre 81 % des salariés (72 % dans le même). Pour les non-salariés, cette part baisse de quatre points par rapport à 2021 et de sept points par rapport à 2020. Mais elle est relativement stable pour les salariés (83 % en 2021 et 81 % en 2020 ; tableau complémentaire B en ligne).

TABLEAU A | Caractéristiques des personnes sorties en emploi salarié et non-salarié en septembre 2022

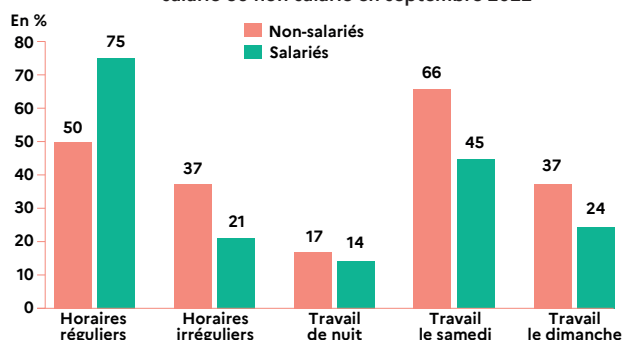
	Salariés	Non-salariés
Effectif	291 000	25 000
Sexe		
Hommes	49	61
Femmes	51	39
Âge		
Moins de 30 ans	42	22
De 30 à 39 ans	27	36
De 40 à 49 ans	18	26
50 ans ou plus	13	17
Ancienneté en catégories A, B, C		
Moins d'un an	73	68
Un an ou plus	27	32
Niveau de formation		
Niveau primaire-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	14	12
CAP-BEP	28	24
Baccalauréat	25	21
Bac +2 ou plus	34	43
Champ géographique		
Métropole	3	2
Drom	97	98

Lecture : 34 % des personnes sorties en emploi salarié en septembre 2022 ont un Bac +2 ou plus contre 43 % des sortants en emploi non-salarié.

Champ : demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en emploi en septembre 2022 ; France.

Source : Dares - France Travail, enquête Sortants.

GRAPHIQUE A | Conditions de travail des sortants en emploi salarié ou non-salarié en septembre 2022



Lecture : 75 % des personnes sorties en emploi salarié en septembre 2022 ont des horaires réguliers contre 50 % des sortants en emploi non-salarié.

Champ : demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en emploi en septembre 2022 ; France.

Source : Dares - France Travail, enquête Sortants.

TABLEAU B | Satisfaction des sortants en emploi en septembre 2022

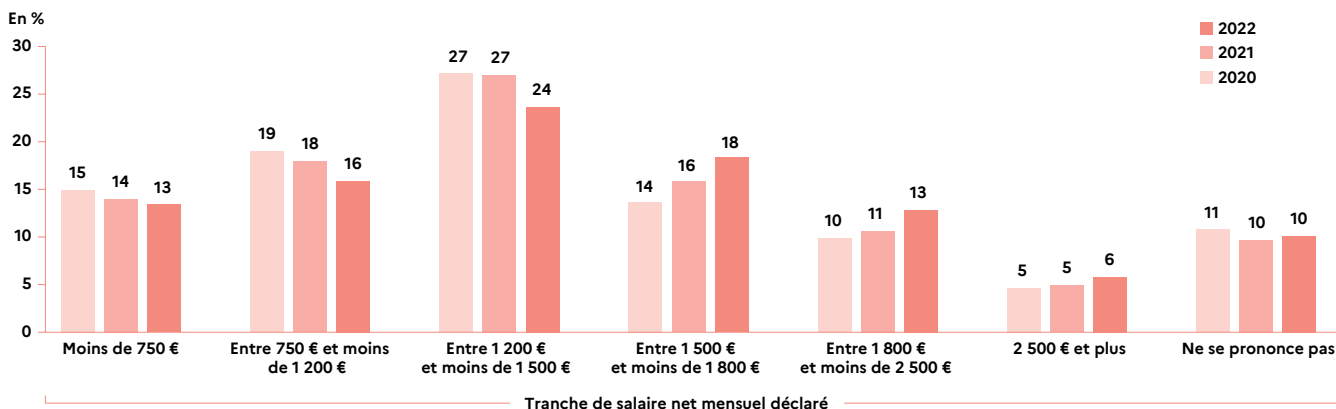
Considérez-vous que l'emploi que vous occupez à votre sortie des listes de France Travail en septembre 2022 ...	Oui		Non	
	Salariés	Non-salariés	Salariés	Non-salariés
... était satisfaisant en termes de salaire ?	66	54	34	46
... était satisfaisant en termes de distance domicile/travail ?	85	89	15	11
... était satisfaisant en termes d'horaires de travail (volume horaire, organisation du temps de travail) ?	86	83	14	17
... était satisfaisant en termes de conditions de travail (pénibilité, horaires atypiques, ambiance de travail, etc.) ?	84	86	16	14
... correspondait à votre formation initiale (cursus scolaire ou universitaire) ?	58	66	42	34
... correspondait à votre expérience professionnelle ?	75	82	25	18
... correspondait au métier que vous souhaitiez exercer ?	73	87	27	13

Lecture : 66 % des personnes sorties en emploi salarié en septembre 2022 sont satisfaites de leur salaire contre 54 % pour celles en emploi non-salarié.

Champ : demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en emploi en septembre 2022 ; France.

Source : Dares - France Travail, enquête Sortants.

GRAPHIQUE 2 | Répartition des salaires nets mensuels déclarés par les sortants en emploi en septembre



Lecture : 24% des personnes sorties en emploi en septembre 2022 déclarent avoir un salaire net mensuel situé entre 1200 et 1500 euros.

Champ : demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en emploi en septembre ; France.

Source : Dares - France Travail, enquête Sortants.

●●● emploi déclarent trouver leur emploi par France Travail³ (conseiller, site internet, borne interactive...). Cette répartition entre canaux doit cependant être interprétée avec prudence⁴.

Smic en 2022, la part des salariés qui déclarent percevoir moins de 1 500 euros par mois diminue : elle passe de 61 % des sortants en emploi en 2020 à 53 % en 2022 (graphique 2).

Dans un contexte d'inflation, une augmentation des revenus des sortants en emploi

Dans un contexte inflationniste, l'augmentation des salaires des sortants en emploi observée en 2021 s'intensifie nettement en 2022. En particulier, sous l'effet de trois revalorisations du

Cette accélération simultanée des salaires et des prix à la consommation s'observe dans le niveau de satisfaction exprimé par les sortants. Entre 2020 et 2021, dans une période de hausse de l'inflation alors que les salaires évoluent peu, le niveau de satisfaction par rapport à ces derniers baisse de trois points (56% contre 59% ; [tableau complémentaire 7 en ligne](#)). En 2022, l'inflation reste élevée mais les salaires des sortants des listes de France Travail augmentent nettement et le niveau de satisfaction associé est relativement stable (57% contre 56%). ●

³ L'opérateur France Travail était dénommé Pôle emploi au moment de l'enquête.

⁴ L'enquête demande aux demandeurs d'emploi le canal par lequel ils ont trouvé leur emploi avec une seule réponse possible. Il est toutefois possible qu'un demandeur d'emploi ait retrouvé un emploi via une annonce signalée par son conseiller ou sur le site de Pôle emploi. Il peut donc répondre indifféremment « par Pôle emploi » ou « par une annonce en ligne ». Cette question ne suffit pas à mesurer l'action de l'opérateur car le travail de mobilisation mené par les conseillers peut déclencher une reprise d'emploi, par exemple via une candidature spontanée.

Augustin Baron, Valentin Cocuau (Dares) et Christel Poujouly (France Travail)

Pour en savoir plus

[1] Nguyen A. (2022), « [Le travail en horaires atypiques en 2021](#) », *Dares Résultats* n° 52, octobre.

[2] « [Le travail le dimanche en 2022](#) », *Dares données*, octobre 2023.

<p>Directeur de la publication Michel Houdebine</p> <p>Directrice de la rédaction Anne-Juliette Bessone</p> <p>Secrétaires de rédaction Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere</p> <p>Maquettistes Christophe Chauvin, Valérie Olivier</p> <p>Mise en page Dares, ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion</p>	<p>Réponses à la demande dares.travail-emploi.gouv.fr/contact</p> <p>Contact presse Joris Aubrespin-Marsal joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr</p>	<p>La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.</p> <p>dares.travail-emploi.gouv.fr</p> <p>RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.</p>
---	---	---